

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 495

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 4, après les mots:

« humanitaire et »,

insérer les mots :

« en cohérence avec les autres politiques publiques de la France, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement déposé par les députés socialistes et apparentés vise à réaffirmer que la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales constitue l'occasion de respecter le principe de cohérence en tenant compte des incidences transnationales et des conséquences à long terme des politiques publiques qui impactent les pays en développement. Il nous semble de mentionner ce principe de cohérence afin d'aligner les politiques publiques sur les objectifs de développement durable.